



RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Libre par deux

Saison : 2018/2019

Article 1 : DESCRIPTIF

Le Comité Ile-de-France organise cette compétition qui attribue le titre de Champion régional en donnes libres par équipe de deux.

Cette compétition est ouverte à tous les joueurs licenciés d'Ile-de-France (une licence peut être prise sur place).

La compétition aura lieu **le samedi 8 décembre 2018** et comportera deux tours :

- Une première séance à **14h00**
- Une seconde séance à **20h45**

L'horaire précis de la séance du soir sera indiqué par l'arbitre à l'issue de celle de l'après-midi.

**Au Tarot Bois-Colombes 92
136, rue de l'Abbé Glatz
92270 - Bois-Colombes**

Article 2 : INSCRIPTIONS

Pour faciliter l'organisation de cette épreuve, chaque duo devra s'inscrire avant 5 décembre 2018 de préférence sur le site du comité à l'adresse suivante : www.comiteiledefrancedetarot.fr ou auprès du directeur d'épreuve Cyrille Svetojevic :

- soit par mail : cy.sveto@gmail.com
- soit par téléphone au : 06.19.56.72.73
- soit sur place à partir de 13h00

Les équipes seront constituées de 2 joueurs licenciés au comité Ile-de-France, sans distinction de club ni de classement.

Participation : 10 € par joueur et par séance - 5 € pour les juniors et les étudiants.

Article 3 : QUALIFIÉS

A l'issue de ce championnat, les **10 premiers duos** seront qualifiés pour le championnat de France de tarot en donnes libres par équipe de deux qui se déroulera les 19 et 20 janvier 2019 à Aix les Bains (73).

Article 4 : DÉROULEMENT

- ✚ La première séance débutera à 14 heures.
Mise en place aléatoire par Extar pour jouer 5 fois 5 donnes à l'exception des positions nord et Sud 1 qui seront occupées par Brigitte Moritz et Yumiko Ogura, championnes sortantes, si elles jouent ensemble.
1 seule équipe est susceptible d'être éliminée à l'issue de ce 1^{er} tour pour éviter une table relais.

- ✚ La seconde séance débutera à 20h45 heures.
Pour 5 fois 5 donnes.
Les scores de la 1^{ère} séance de chaque équipe seront conservés.
Le placement des joueurs est effectué par serpentini de manière à brasser et à équilibrer au mieux les orientations en fonction des résultats de la séance précédente
- ✚ Temps de jeu.
50mn par position, au signal de l'arbitre, après 45mn, il sera interdit de redistribuer.

Article 5 : CLASSEMENT

Le classement se fait par l'addition des scores des deux joueurs de l'équipe sur l'ensemble des 2 séances (Aucun abattement).

Article 6 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des Compétitions de la F.F.T.

Fascicule 1 Règles communes :

Chapitre 1 : Epreuves officielles : Articles 1 et 3

Chapitre 2 : Règles communes à toutes les épreuves : Articles 20 à 40 sauf 22 à 26 et 36

Fascicule 2 Donnes libres :

Chapitre 1 Règlement officiel

Chapitre 3 Règlement des compétitions : règles applicables au championnat libre duo (articles 7 à 12)

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

Article 7 : PCN

✚ **Indice des PCN : 1,8**

L'attribution des PCN dépend du classement par équipe de deux.

La première moitié des formations ayant participé à cette épreuve en bénéficiera.

Article 8 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

Le directeur d'épreuve, le président de zone, l'arbitre et la CCR ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utiles au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 6.

Article 9 : RESPECT

Accès aux salles : l'accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.

Discipline : tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.

Tabagisme : toutes les compétitions sont non-fumeurs (Y compris cigarette électronique).

Téléphone : les sonneries de téléphone sont interdites.

Le Directeur d'épreuve

La Présidente de la C.C.R

Le Président de zone

Cyrille SVETOJEVIC

Brigitte MORITZ

Jacques GINESTE